

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS394/2

7 juillet 2009

(09-3323)

Original: anglais

CHINE – MESURES RELATIVES À L'EXPORTATION DE DIVERSES MATIÈRES PREMIÈRES

Demande de participation aux consultations

Communication présentée par les Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 2 juillet 2009 et adressée par la délégation des Communautés européennes à la délégation de la Chine, à la délégation des États-Unis et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends* ("Mémorandum d'accord"), les Communautés européennes notifient par la présente aux gouvernements des États-Unis et de la Chine et à l'Organe de règlement des différends que, en raison de leur intérêt commercial substantiel, elles désirent être admises à participer aux consultations qui ont été demandées par les États-Unis dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 25 juin 2009 (WT/DS394/1, G/L/888) intitulée "*Chine – Mesures relatives à l'exportation de diverses matières premières*".

Un nombre important de matières premières utilisées par l'industrie dans les Communautés européennes, y compris les neuf matières premières en cause, sont importées de République populaire de Chine et, le 25 juin 2009, les Communautés européennes ont aussi demandé l'ouverture de consultations au titre du Mémorandum d'accord au sujet des mêmes mesures. Les Communautés européennes ont par conséquent un intérêt commercial substantiel dans le présent différend, ainsi que dans l'application correcte de l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*, du *Protocole d'accession de la Chine* et du *rapport du Groupe de travail de l'accession de la Chine*, suivant ce qui sera applicable.

Les Communautés européennes attendent avec intérêt d'être informées de la date à laquelle auront lieu les consultations et de l'endroit où elles se tiendront.
